



**AVIS DE PRÉSENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DE
L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

Madame Stéphanie HOURDEAU présentera ses travaux intitulés :

**« DROIT ET PRATIQUE DU DROIT DES ASSURANCES
Contribution à l'étude de l'interférence des sources de la norme juridique »**

Spécialité : Droit Privé, Section CNU : 01

**Le vendredi 9 décembre 2022
À 10 heures**

**À La Rochelle Université
Faculté de Droit – Amphi ESMEIN (Amphi 120)
Bât. A. de Tocqueville – Rez-de-chaussée
45 rue François de Vaux de Foletier
17024 LA ROCHELLE CEDEX 01**

Composition du Jury :

Mme BROS Sarah	Professeure, Université Paris Dauphine
M. LECUYER Hervé	Professeur, Université Paris 2
M. MARLY Pierre-Grégoire	Professeur, Université du Mans
Mme NICOLAS Véronique	Professeure, Université de Nantes
M. NOGUÉRO David	Professeur, Université Paris Cité

Résumé : En raison de leurs implications économiques et sociales, le droit et la pratique du droit des assurances constituent un pan majeur du droit privé. La recherche porte essentiellement, mais non exclusivement, sur les sources de ce droit. L'analyse conduit à démontrer les interactions permanentes que celui-ci entretient nécessairement avec d'autres disciplines fondamentales du droit privé que sont notamment le droit des obligations, le droit de la consommation ou encore le droit de la construction. La confrontation du droit et de la pratique du droit des assurances à d'autres champs juridiques permet par ailleurs de projeter l'analyse hors du droit, en lui offrant des perspectives à la fois philosophiques et sociologiques. La recherche est structurée en trois temps. Dans une première partie, elle s'applique à démontrer le processus de construction de certains modèles juridiques et économiques, tel celui des assurances mutuelles. Dans une deuxième partie, l'analyse se concentre sur la technique contractuelle du modèle assurantiel, dont le pluralisme juridique constitue un des aspects les plus remarquables. La démonstration s'appuie à cet égard sur les sources tant endogènes qu'exogènes du droit des assurances. La consumérisation des relations contractuelles, l'idéologie du marché, la fondamentalisation du droit ou encore l'harmonisation européenne sont en effet autant de sources qui influencent son développement. Dans une troisième partie, la recherche vise à explorer la source assurantienne du lien social. Dans la mesure où elle repose sur des groupes et induit un certain niveau de socialisation des risques, l'assurance est en effet devenue un facteur puissant, et essentiel, de cohésion sociale. L'analyse conduit ainsi à démontrer la place déterminante et irremplaçable qu'occupe la technique assurantienne, non seulement dans la protection des personnes et des biens, mais aussi dans l'accès au droit et à la justice.